

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
03 décembre 2024

Mis en ligne :
12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VALLÉE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Monsieur Damien GEZEQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 décembre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 5

Délibération n°2024-114. FINANCES : Budget principal – décision modificative pour écritures d'ordre

Rapporteur : V.POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-031 relative au vote du Budget primitif de la ville en date du 25/03/2024,

VU le montant de 20 000 € inscrit en dépense d'investissement à l'article 2313 du chapitre 041 du budget principal,

VU le montant de 20 000 € inscrit en recette d'investissement à l'article 238 du chapitre 041 du budget principal,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 3 décembre 2024,

CONSIDERANT que ces crédits sont insuffisants pour procéder aux écritures d'ordre relatives à des frais d'études,

CONSIDERANT que les frais d'études doivent être intégrés aux travaux par des mandats et des titres au chapitre 04],

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE D'APPROUVER les modifications suivantes au budget primitif 2024 :

			SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES				Crédits BP	Crédits DM	Total
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	2313	01	Constructions	20 000 €	+ 70 000 €	90 000 €
	21351	01	Bâtiments publics	0 €	+ 9 700 €	9 700 €
	2128	01	Autres agencements et aménagements	0 €	+ 300	300 €
RECETTES				Crédits BP	Crédits DM	Total
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	2031	01	Frais d'études	0,00 €	79 400 €	79 400 €
	2033	01	Frais d'insertion	0,00 €	600 €	600 €
	238	01	Avances versées sur commandes d'immo.corp.	20 000 €	0 €	20 000 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

